

Fiche de présentation – Parcours de Dynamisation et Remobilisation vers l'Emploi

Action proposée

Objectif :

Il s'agit d'une action d'insertion socioprofessionnelle visant à accompagner les bénéficiaires dans leurs projets de retour à l'emploi, donc elle permet :

- ✓ Remobiliser les bénéficiaires sur leur parcours d'insertion afin d'accéder à une meilleure autonomie socio-professionnelle
- ✓ Identifier et renforcer leurs compétences et leurs potentialités pour un retour à la formation et à l'emploi
- ✓ Construire un parcours d'actions

Satisfaction des stagiaires accueillis en 2024*

99 % taux de satisfaction global sur cette formation

100 % taux de satisfaction sur les contenus de la formation

* Mesures réalisées sur un échantillonnage pendant et/ou en fin de formation

Public Cible :

Bénéficiaire du RSA socle ou majoré domicilié en Essonne, en accompagnement social ou en accompagnement France Travail positionné sur un accompagnement global sans projet professionnel défini et/ou éprouvant des difficultés de maîtrise de la langue française.

Prérequis : Sans

Prestataires

ARIES

Coordinateur Pédagogique : Abdourahmane WADE – Tél : 01 69 44 04 44 – Courriel : abdourahmane.wade@aries-iae-formation.fr Directeur : Franck WITE – Tél : 01 60 16 33 68 – Courriel : franck.wite@aries-iae-formation.fr

Lieux de déroulement potentiel de l'action

Pour ARIES : Corbeil-Essonnes, Epinay-sous-Sénart, Grigny et Sainte-Geneviève-Des-Bois et Epinay-sur-Orge

Tous les sites disposent d'un accès pour les personnes en situation d'handicap

Contenu

Durée de l'action

La durée de la prestation ainsi que le temps de présence hebdomadaire de chaque bénéficiaire dépendent leur parcours et du nombre de modules attribué à ce dernier. Elle varie entre 21 et 350 heures en centre et 70 à 140 heures en entreprise.

Pour un temps de présence allant de 1 à 5 jours par semaine.

En fonction du plan d'action défini, un emploi du temps sera proposé à chaque bénéficiaire alliant entretiens individuels, ateliers avec thématiques collectifs, dans la limite de 350 heures sur une durée maximum de 6 mois avec renouvellement possible sur préconisation du référent social ou du référent de parcours et présentation du bilan intermédiaire argumenté du formateur référent.

Contenu de l'accompagnement

- Phase d'accueil :

Après transmission de la fiche de liaison, la personne sera à une réunion d'information collective ou à un entretien individuel d'information sur le site le plus proche de son domicile.

- Phase de diagnostic, de positionnement et d'accompagnement :

Le prescripteur oriente la personne pour un ou plusieurs modules. Il pourra émettre une préconisation sur les modules qui lui semble opportuns en les cochant sur la fiche de liaison.

ARIES procédera à :

- Des tests de positionnement et une grille d'entretien pour que le bénéficiaire précise son projet, ses attentes, ses démarches et ses objectifs.
- Des entretiens individuels une fois par mois
- Un bilan intermédiaire pour un parcours supérieur à 200 heures

La personne bénéficiera d'un suivi individuel et des ateliers collectifs.

Suivant l'avancée du parcours de la personne, le formateur pourra proposer au bénéficiaire de participer à d'autres modules pour compléter ses compétences et se préparer au mieux à son objectif de formation ou d'emploi.

Le formateur informe régulièrement le prescripteur de l'avancée du parcours de la personne orientée.

– Phase bilan :

Un bilan final sera réalisé avec une préconisation pour une suite de parcours, de la personne accompagnée, vers une autre action en s'appuyant sur l'offre d'insertion départementale, de la Région, de France Travail. La structure pourra l'accompagner la personne dans les démarches.

L'association retournera la fiche de liaison aux référents prescripteurs.

Les ateliers :

Suite à la phase de diagnostic et de positionnement le bénéficiaire sera dirigé vers un parcours personnalisé et adapté à son profil en suivi individuel et en ateliers collectifs.

Lors de cette phase de diagnostic, le formateur peut compléter l'offre de formation par ajout de module(s) que le prescripteur n'aurait pas préconisé.

L'articulation de l'action permet un :

- Accompagnement renforcé pour un public mobilisable, en démarche d'insertion socioprofessionnelle. Pour 60% des personnes suivies, la durée hebdomadaire devra être d'un minimum de 15 heures par semaine pour un maximum de 350 heures sur 6 mois à raison de 2 à 5 jours par semaine.
- Accompagnement plus ponctuel à destination d'un public plus fragilisé nécessitant une remobilisation vers une insertion socioprofessionnelle ou ayant un besoin spécifique, pour 40% du public avec en prévision 21 heures minimum sur la totalité de l'accompagnement.

Le parcours peut être constitué d'un ou plusieurs modules issus d'une ou plusieurs thématiques :

- ❖ Diagnostic approfondi
- ❖ Thématiques professionnelles :
 - Emergence de projet
 - Elaboration de projet
 - Validation de projet
 - Technique de recherche d'emploi
 - Préparation à l'entrée à l'emploi, aptitude, posture, législation du travail....
 - Immersion en entreprise (stage)....
 - Remise à niveau et préparation pour l'entrée sur une offre de la Région
- ❖ Technique linguistique axée sur la recherche d'emploi et sur l'apprentissage du français
- ❖ Technique remobilisation/socialisation
 - Image de soi, confiance en soi
 - Gestion des démarches socioprofessionnelles
 - Appropriation de l'environnement et mobilité
 - Inclusion numérique
 - Accompagnement vers l'insertion par l'activité économique

❖ Modules spécifiques

- Santé, accompagnement vers RQTH
- Accompagnement à la reconnaissance des diplômes
- Accompagnement vers une structure VAE
- Formation bureautique et informatique
- Prise en main et complétude de Job 91

Modalité d'orientation et de suivi

Modalité d'Orientation (repérage et positionnement)

Le prescripteur oriente les personnes bénéficiaires du rSa via une fiche de liaison et par la voie électronique à l'adresse : aries-rsa@aries-iae-formation.fr. L'orientation est centralisée et dématérialisée. Il les informe de se présenter à la convocation avec une copie de pièce d'identité, un justificatif de domicile et la dernière attestation de paiement de la CAF.

Modalité d'accueil

Accueil individuel ou collectif sur rendez-vous avec le formateur référent sur le site le plus proche du domicile du bénéficiaire, après communication par ARIES de la fiche de liaison, afin de favoriser.

Rôle du référent handicap :

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des stagiaires en situation de handicap. Il veille à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et participe à la co-construction de leur projet professionnel. Il peut mobiliser au besoin les aides et services de l'Agefiph et fait en sorte que les personnes en situation de handicap puissent accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Référents handicap : Mmes GANI Gulcan et JUGOVIC Marina - Tél : 01 60 16 33 68 et M. WADE Abdourahmane – Tél : 01 69 44 04 44

Modalité d'articulation avec le Référent Unique et le Conseil Départemental

- Retour fiche de liaison aux prescripteurs de l'action en début et en fin d'action pour indiquer des éléments de bilan et de prescriptions
- Organiser des comités de suivi trois fois par an par le porteur
- Faire des rencontres d'animation
- Fournir un tableau de suivi mensuel à la DIE pour faire un point avec le garant de parcours et le chef de projet du SISVE dans l'objectif d'assurer un suivi des participants et en particulier les personnes suivies dans le cadre de l'obligation des 15 heures hebdomadaire
- Effectuer des entretiens tripartites si besoin

Les personnes se trouvant dans l'obligation d'effectuer 15 heures par semaine et qui ne se présentent pas aux ateliers, malgré les relances, seront convoquées par le garant de parcours.

Conditions de vente :

Nos offres de formation sont gratuites.

Site internet : <https://www.aries-iae-formation.fr>